

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 15 FEV. 2016  
N° 501068 / DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP

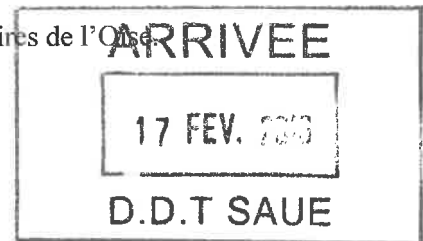
Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone Terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Aumont-en-Halatte (60) – PLU.

REFERENCE : Lettre du 08/02/2016.



Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Aumont-en-Halatte les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration de son plan local d'urbanisme.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'immeuble militaire dénommé « logement du commandant de la base aérienne 110 » est implanté sur ce ban communal.

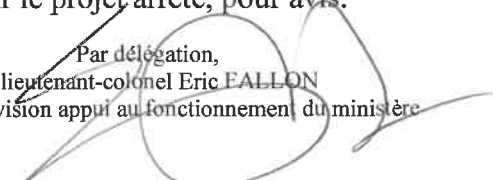
De même, ce dernier est grevé par les servitudes d'utilité publique suivantes relevant de ma compétence :

- PT1 – centre radioélectrique de Creil-Senlis (aérodrome) – décret du 30 mai 1961,
- PT2 - centre radioélectrique de Creil-Senlis (aérodrome) – décret du 30 mai 1961,

gérées par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Creil – base aérienne 110 – Allée Maurice Choron – BP 78 – 60100 Creil.

En conséquence, je souhaite être associé aux réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme et désire recevoir le projet arrêté, pour avis.

Par déléation,  
le lieutenant-colonel Eric FALLON  
chef de la division appui au fonctionnement du ministère



COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil  
DIRISI Metz